



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 71785

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants s'il n'estime pas que le déclassement de la Voie sacrée Bar-le-Duc - Verdun serait une erreur, contraire par sa portée symbolique et patriotique, à l'action qu'il mène pour cultiver le souvenir des héros de la Grande Guerre et des combats inhumains qui ont coûté des dizaines de milliers d'hommes dans ces lieux sacrés, et quelles actions il envisage de mener éventuellement pour éviter les départementalisations de cette route mythique. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Les fonctions de desserte locale à l'échelle départementale que la RN 35 assure sont prépondérantes. Le niveau de son trafic, de l'ordre de 3 000 à 4 000 véhicules par jour, ainsi que ses caractéristiques géométriques ne la distinguent pas d'une route départementale. Cette analyse justifie aujourd'hui le transfert de cette route nationale au département. En se recentrant sur le réseau structurant constitué pour l'essentiel de voies rapides, l'Etat mettra en place une organisation radicalement différente à une échelle interrégionale permettant une gestion par axe. Cette organisation ne sera plus adaptée à la gestion qu'appelle la RN 35. Il est vrai que, entre Bar-le-Duc et Verdun, cette route est également dénommée « Voie Sacrée », avec toute la symbolique qu'une telle dénomination entraîne. C'est d'ailleurs le nom employé sur les cartes routières, le numéro de la route étant placé entre parenthèses. Ce transfert n'affecte en rien la capacité à perpétuer la mémoire et donc le rôle tout à fait éminent et stratégique qu'elle a eu lors de la Grande Guerre. Il convient donc de préserver, sur les cartes routières et la signalisation de direction, la terminologie d'usage « Voie Sacrée ».

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71785

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7488

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 9073